



Erreur de bonne foi sur une attestation 11527

Par Titou30

Bonjour à vous,

Dans le cadre du divorce de mon père et de ma belle-mère, j'ai établi une attestation sur l'honneur 11527 sur laquelle j'ai attesté de ma présence (sans plus). Le but était de dire que j'avais séjourné chez eux pendant une semaine. Or je me suis trompée d'une année (à un an près!). Il faut dire que l'histoire remonte très loin, à une période où j'étais mineur (il y a près de 30 ans) et je me suis donc trompée dans mes calculs.

Que dois-je faire ?

Quels sont les risques que j'encourre ?

Je suis foncièrement honnête et regrette de m'être ainsi trompée.

Merci.